

Séance publique du 18 mai 2001

Délibération n° 2001-0031

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'ADERLY**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

L'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), association régie par la loi de 1901, a pour objet de promouvoir le développement économique de la région lyonnaise, de façon à accroître son rayonnement à l'échelle nationale, européenne et internationale.

L'ADERLY est coprésidée par les quatre présidents des membres fondateurs de l'association : chambre de commerce et d'industrie de Lyon, communauté urbaine de Lyon, GIL-MEDEF Lyon-Rhône, conseil général du Rhône. Son conseil d'administration comprend, outre les quatre coprésidents, douze membres dont trois sont désignés par le conseil de la communauté urbaine de Lyon.

Il convient donc de désigner les trois représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'ADERLY ;

Vu ledit dossier ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne :

- messieurs Bertrand Patrick, Colin Jean-Paul, Muet Pierre-Alain.

en tant que représentants de la Communauté urbaine au sein du conseil d'administration de l'ADERLY :

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,